

## Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

**Yvon Marcoux de la susdite municipalité,**

(Directeur général & greffier-trésorier)

### QUE :

- 1) Le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure de Marie-Andrée Chabot du 117 rue de l'Étang, le 5 mai 2025 à 19h30.

L'objet de cette dérogation est :

D'autoriser une marge latérale contiguë au 115 rue de l'Étang de 1,87 mètre au lieu de 2 mètres tel que prescrit à l'article 4.2.2 b) du règlement de zonage 328-08 pour un bâtiment existant.

- 2) Le conseil municipal entendra la demande de dérogation de M. Éric Fournier du 1389, route Ste-Thérèse le 5 mai 2025 à 19h30.

L'objet de cette dérogation est :

D'autoriser une marge maximale avant de plus de 8 mètres tel que prescrit à l'article 5.2 a) du règlement de zonage 328-08 par un déplacement et une reconstruction de fondation d'un bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses questions avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 16h00 au bureau municipal (418-935-7125 ou [info@ste-henedine.com](mailto:info@ste-henedine.com)).

**Donné à Sainte-Hénédine ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.**

.....  
Directeur général Greffier-Trésorier

## Certificat de publication

Je, soussignée, Yvon Marcoux de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine, certifie que j'ai publié le présent avis dans le bulletin L'Info-Dinois du mois d'avril 2025 et que j'ai affiché une copie au Bureau municipal entre 9 heures et 16 heures le 15 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 avril 2025.

---

Directeur général Greffier-Trésorier